

13, rue du Maréchal Koëmig - 78480 Verneuil s/ Seine
Tel : 06 21 96 29 35 / 01 71 52 83 99
Org. de formation N° : 11 78 80548 78
Email : contact@mjconseil-rh.com
Site web : www.mjconseil-rh.com

Recueil des formations 2019

Domaine de formation : **Effacité opérationnelle**

Sous-domaine de formation : **activité entrepreneuriale**

Évaluer et faire évoluer son autoentreprise

Public concerné :

Toute personne désireuse de :

- Faire progresser son projet d'autoentrepreneur.
- Comprendre les enjeux du développement d'une activité entrepreneuriale.

Prérequis :

- Avoir un projet de création d'une activité ou une idée de projet.

Durée et modalités d'organisation :

- Durée : 7 heures (1 jour, 2 demi-journées)
- Horaires : 9h00 – 12h30 ; 14h00 – 17h30
- Effectif : 6 stagiaires minimum et 10 stagiaires maximum

Lieu :

- MJ CONSEIL en RH (SARL – Siret 493 993 273 00041 – N° de déclaration d'activité 11 78 80548 78) - 13, rue du Maréchal Koëmig, 78480 VERNEUIL sur SEINE

Modalités pédagogiques :

- Présentiel

Objectifs :

- Diagnostiquer la situation de l'autoentreprise et poser les axes de son développement
- Comprendre pourquoi et comment anticiper la sortie du régime autoentreprise

Programme :

1. Diagnostiquer la situation de l'autoentreprise et poser les axes de son développement

- Autodiagnostic de l'entreprise aujourd'hui : produits et clients, concurrence, fournisseurs, communication, financier, ...
- Analyse des leviers pour développer durablement le chiffre d'affaires
- Détermination des objectifs de développement
- Maîtrise des données clés de pilotage du développement (marge, prix de revient, seuil de rentabilité, trésorerie, ...)
- Identification des moyens pour augmenter l'efficacité commerciale et la communication de l'entreprise
- Analyse des raisons qui plaident pour un changement de régime
- Identification du changement de régime sur le plan personnel (organisation des temps de travail, nature des tâches, posture de l'entrepreneur, existence de nouveau partenaire, nouvelles responsabilités, ...)

2. Comprendre pourquoi et comment anticiper la sortie du régime autoentreprise

- Fonctionnement du réel, incidence d'un régime fiscal sur la croissance et l'évolution d'une entreprise
- Mesure des différences entre les régimes micro et réel en termes de calcul de résultat, de cotisations à la SSI, de protection sociale, de prises en compte des charges, des marges, ...
- Maîtrise des mécanismes de la TVA, des déclarations et de l'impact sur le prix et sur les marges
- Mesure de l'implication du changement de régime sur le plan commercial
- Établissement et analyse d'un prévisionnel au régime du « réel »
- Évaluation de la faisabilité au réel avec un prévisionnel financier
- Calendrier du changement de régime : en cours d'année ou d'une année sur l'autre
- Organisation des démarches administratives : courriers aux impôts, à la SSI, formalités au CFE, recherche d'un comptable, ...

- **Modalités pédagogiques :**

- Ateliers de mise en situation pour des études de cas concrets et pratiques avec des restitutions (oral et écrit).
- Exercices de mise en situation pratique : exercices sur des cas concrets et analyse.
- Techniques de formation/action.
- Apports théoriques et outils de management.
- Évaluation à chaud et à froid.
- Évaluation des connaissances.

Modalités d'évaluation :

- Évaluation des connaissances : contrôle continu, mise en situation pour la certification.

Moyens techniques :

- Salle de formation, ordinateur, écran plat, chevalet de conférence.

Formatrice :

Maria-Jésus TOVAR-ROJAS, 19 ans d'expérience dans l'accompagnement des entreprises (PME, TPE, ETI, grands groupes), chef de projet RH et Informatique, formatrice en management d'équipes et management interculturel, spécialiste de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Elle accompagne les dirigeants et les futurs entrepreneurs pour leur permettre de réussir leur projet entrepreneurial.

Formatrice et coach certifiée, 35 ans d'expérience professionnelle, dont 17 en tant que dirigeante de l'organisme de formation MJ CONSEIL en RH.

Alexia LEDRU : après plus de 15 années passées au service d'un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA), elle conseille aussi bien les employeurs que les organismes de formation dans le cadre de l'optimisation du plan de développement des compétences, de la valorisation des dispositifs emploi-formation, de la réduction des coûts de la gestion administrative. Elle met en œuvre des actions de développement opérationnelles, de process efficaces aussi bien sur le volet RH, sur les relations avec les financeurs (OPCA, POLE EMPLOI, ETAT, REGION...) que sur la recherche de partenariats, tout en tenant compte de l'impact de la Loi « Avenir » 2018 sur l'organisation.

Depuis 2011, elle accompagne régulièrement des entreprises liées à l'Économie Sociale et Solidaire en tenant compte de leur spécificité et des valeurs qui les animent.

Prix :

- 450,00 € HT/participant (tva 20%) – (déjeuner non compris).